

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°12 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 18 octobre 2023 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a félicité les nouveaux membres du Gouvernement pour la confiance placée en eux. Il leur a souhaité pleins succès dans leurs nouvelles fonctions.

Il leur a indiqué que la préoccupation première est de satisfaire les besoins de la population. Le Gouvernement doit travailler en étroite collaboration et dans son ensemble, être uni et solidaire pour être complémentaire dans tous les secteurs.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le lundi 16 octobre 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de politique nationale du Tourisme au Burundi et sa Stratégie de mise en œuvre, présentés par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Le secteur du tourisme est reconnu comme un levier essentiel de la croissance socio-économique des pays. Il est un moteur de développement des entreprises touristiques et de la création d'emplois, en particulier pour les femmes, les jeunes et les communautés locales en général.

Bien que le Burundi soit une destination touristique par excellence, les recettes restent faibles comparativement aux autres pays de la Communauté Est Africaine.

C'est pour cela que le Burundi a élaboré la présente Politique Nationale de Développement Durable du Tourisme et sa Stratégie de mise en œuvre dont l'objectif est de promouvoir le tourisme dans toutes ses formes, et d'en faire un levier essentiel de croissance socio-économique du pays.

La présente Politique Nationale de Développement du Tourisme et sa Stratégie de mise en œuvre sont alignées sur la Vision Burundi « 2040 Burundi émergent et 2060 Burundi développé », et surtout sur le Plan National de Développement, à travers l'axe 3- «Développement des secteurs minier, industriel et artisanal».

La vision de cette Politique est de « Faire du Burundi une destination incontournable dans les pays de la Communauté de l'EAC pour son développement socio-économique durable ».

Cette vision sera matérialisée par 10 orientations stratégiques qui concourent au développement global de l'industrie du tourisme du Burundi, à savoir :

- (i) La gestion de l'offre touristique ;
- (ii) La mise en place du cadre légal et d'un dispositif organisationnel du tourisme;
- (iii) Le développement des ressources humaines ;
- (iv) La gestion des connaissances ;
- (v) L'amélioration du climat des affaires du secteur du tourisme ;
- (vi) L'amélioration de la qualité des produits touristiques ;
- (vii) Le financement du développement et de la promotion du tourisme au Burundi ;
- (viii) Le positionnement des produits touristiques burundais par rapport à ceux des pays de l'Afrique ;
- (ix) La facilitation du voyage en direction du Burundi ;
- (x) La mise en place de la police touristique du Burundi.

Pour mettre en œuvre tous les objectifs fixés par la présente Politique, un budget de 10 850 000 dollars américains est nécessaire, et cela sur une période de dix ans.

Au cours de l'analyse de cette Politique et de sa Stratégie de mise en œuvre, les observations et recommandations suivantes ont été formulées :

- Vérifier l'exactitude de certaines données ou ne pas les mentionner si elles ne sont pas bien maîtrisées ;
- Corriger le document en ce qui concerne le COVID-19 car il ne constitue pas aujourd'hui une menace, mais plutôt la population subit ses effets ;
- Former des éléments de la Police Nationale en matière touristique au lieu de mettre en place une Police Touristique qui serait contraire à la loi;

- Améliorer le tourisme à partir de l'existant en attendant d'arriver à ce qui est envisagé par cette Politique;
- Procéder à la classification des hôtels sur base des critères objectifs se référant aux normes internationales et améliorer la qualité des prestations et services rendus par les hôtels;
- Eriger, aux points d'entrée au Burundi, des panneaux qui renseignent les voyageurs entrant sur tous les sites touristiques existant au Burundi;
- Lutter contre la corruption aux points d'entrée du pays ;
- Consulter certains ouvrages qui parlent de la beauté du Burundi pour améliorer le document ;
- Mettre la liste exhaustive des aires protégées;
- Inventorier tous les sites et lieux touristiques existant dans toutes les Provinces du pays et en créer d'autres ;
- Bien aménager les monuments existants et en créer d'autres ;
- Bien aménager le Musée Vivant de Bujumbura et y amener tout ce qui peut intéresser les touristes ;
- Envisager la délocalisation des tombes se trouvant au Palais du 1^{er} Novembre vers le Mausolée du Prince Louis Rwagasore et rebaptiser ce dernier de « Place des Martyrs » et faire de ce Palais « Un Musée de l'Histoire du Burundi » ;
- Elaborer un mécanisme permettant de faire en sorte que les devises provenant du tourisme passent par le circuit officiel ;
- Former des guides touristiques ;
- Encadrer les fonctionnaires qui s'occupent du domaine touristique pour qu'ils y mettent de l'ordre avant d'envisager la mise en place de l'Autorité du Tourisme ;
- Supprimer certaines notions et images qui peuvent donner une image négative du tourisme au Burundi ;
- Aménager un site d'accueil des chimpanzés burundais se trouvant au Kenya et accélérer le processus de leur rapatriement ;
- Imaginer des stratégies pour attirer plus de touristes ;
- Impliquer le secteur privé dans le développement du tourisme ;
- Donner la place qu'il faut aux artistes, musiciens et comédiens car ils contribuent beaucoup au développement du tourisme ;
- Dans le souci de développer le tourisme de conférence, former les fonctionnaires chargés d'encadrer les visiteurs pour que leur comportement ne ternissent pas l'image du pays mais attirent plutôt plus de conférences dans notre pays;
- Améliorer l'accueil à l'Aéroport International Melchior NDADAYE à travers une formation appropriée au personnel y affecté, la qualité de l'Internet ainsi que l'infrastructure hôtelière ;

- Promouvoir les repas typiquement burundais (plat national) dans les hôtels comme un des moyens de promotion du tourisme.

D'autres recommandations ont été formulées à l'occasion, en vue redresser l'économie :

- Vérifier comment les fonds provenant de l'appui accordé par la Banque Mondiale ont été utilisés ;
- Faire le suivi de toutes les devises qui passent par les banques commerciales ;
- Procéder à la digitalisation de la Banque Centrale ;
- Etudier les mécanismes permettant d'exiger à celui qui a gagné un marché public d'affecter une partie de ses bénéfices à un projet de développement.

La politique nationale du tourisme **sera approfondie** au cours d'une retraite gouvernementale qui sera prochainement organisée à cet effet.

2. Note d'éclaircissement par rapport au Projet d'installation de lampadaires solaires pour l'éclairage public de la Ville de Gitega, présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Cette note apporte des éclaircissements demandés sur les éléments suivants :

- La sécurité des batteries en tenant compte de l'expérience du passé ;
- Le prix de 4000 dollars américains qui est trop élevé pour un seul poteau;
- Les informations complètes sur l'entreprise qui va exécuter le projet;
- Une comparaison du prix de l'ampoule de même qualité vendue localement ou ailleurs ;
- La référence aux réalisations déjà disponibles faites par la REGIDESO par rapport à ce qu'envisage l'entreprise.

Par rapport à la sécurité des batteries, et considérant l'expérience malheureuse vécue avec les systèmes solaires photovoltaïques installés à Bujumbura, l'entreprise NISSEI propose le modèle tout-en-un adaptée, et qui pourrait pallier efficacement ce problème. A travers ce modèle, les batteries sont scellées et protégées par un cadre en aluminium renforcé.

En plus, le dispositif principal est installé au sommet d'un poteau de 8m et protégé par des pointes d'acier soudées.

Pour ce qui est du coût d'un poteau installé, le prix proposé après réduction est de 2988 dollars américains au lieu de 4000 initialement proposé.

S'agissant de la Société NISSEI Trading qui va exécuter le projet, elle est impliquée dans les dossiers d'aide publique au développement pour le Gouvernement du Japon depuis un demi-siècle et jouit donc d'une grande confiance de la part du Gouvernement japonais.

Concernant la qualité des produits de Nissei, elle utilise des ampoules de haute qualité comparativement à celles utilisées par la REGIDESO, avec une efficacité lumineuse extrêmement élevée . Elles proviennent d'OSRAM, un fournisseur allemand internationalement reconnu pour sa qualité.

Après ces éclaircissements, le Conseil des Ministres a **donné le feu vert** pour la poursuite du Projet.

3. Note sur l'état des lieux de la mise application des recommandations du Conseil des Ministres sur le dossier relatif au contrat de vente du terrain abritant l'ex stade AFB conclu entre le Gouvernement du Burundi et TOYOTA Burundi et la proposition de règlement à l'amiable initiée par TOYOTA Burundi, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux.

En dates du 21 décembre 2021 et du 18 mai 2022, le Conseil des Ministres a analysé « la Note sur la gestion de la problématique d'exécution du contrat de vente du terrain abritant l'ex stade AFB conclu entre le Gouvernement du Burundi et Toyota Burundi ».

Au terme de la réunion du Conseil des Ministres du 18 mai 2022, il a été recommandé au Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux de mettre en œuvre les recommandations issues de la réunion du Conseil des Ministres du 21 décembre 2021 qui étaient les suivantes :

- Rassembler tous les éléments attestant les manœuvres frauduleuses utilisées dans l'obtention et le transfert du titre de propriété de ce terrain ;
- Annuler le contrat de vente et récupérer le terrain ;
- Montrer le préjudice subi par l'Etat du Burundi ;
- Comparer l'état des lieux du terrain au moment de la vente et son état actuel ;
- Evaluer les pertes causées à l'Etat du Burundi par TOYOTA Burundi et les lui faire supporter.

Toyota Burundi de son côté, a émis une proposition de résolution à l'amiable de ce litige.

Pour mettre en œuvre ces recommandations, le Ministère a mis en place une Commission qui s'est faite épauler par d'autres structures de l'Etat habilitées. Cette commission a inventorié les dommages et les pertes causées à l'Etat du Burundi par TOYOTA BURUNDI qui sont les suivants:

- Coût des constructions démolies ;
- Les entrées du stade ;

- Préjudices pécuniaires en termes des recettes fiscales et non fiscales ;
- Dédommagement moral ;
- Les consommations en eau non facturées.

La note présentée demande au Conseil des Ministres de :

- Entériner la résiliation du contrat entre l'Etat du Burundi et Toyota Burundi intervenu le 24 mai 2022 ;
- Entériner l'annulation du Titre de propriété établi au nom de Blue Tanganyika, intervenu le 25 mai 2022 ;
- Exiger à Toyota Burundi de payer le préjudice subi par l'Etat Burundais en termes de recettes fiscales et non fiscales ainsi que le dédommagement moral ;
- Se prononcer sur la proposition de résolution à l'amiable émise par Toyota Burundi.

Après analyse et débat sur cette note, le Conseil des Ministres **a formulé** les observations et les recommandations suivantes:

- Le contrat a déjà été résilié et le titre de propriété a déjà été annulé ;
- La résolution à l'amiable n'est plus à l'ordre du jour ;
- La société TOYOTA Burundi avait une intention de nuire car elle n'a fait que démolir l'infrastructure pour récupérer les matériaux et les utiliser sur un autre chantier ;
- Il faut revoir la valeur de l'infrastructure détruite ou exiger à TOYOTA Burundi de remettre l'infrastructure dans l'état où elle était avant la vente;
- Il faut exiger à TOYOTA Burundi de payer le manque à gagner subi par l'Etat et réparer le préjudice moral subi.

4. Note relative à l'état de mise en œuvre du décret n°100/193 du 01 septembre 2023 portant modalités pratiques de levée du gel d'avancement et harmonisation du mode d'avancement dans les institutions publiques à statuts spéciaux, présentée par les Services de la Primature.

En 2012, le Gouvernement du Burundi a adopté le Programme National de Réforme de l'Administration Publique.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Gouvernement du Burundi a adopté la Politique salariale équitable dans le secteur public.

En s'inspirant des orientations de cette Politique, le Gouvernement du Burundi a instauré la Politique Salariale en commençant par les fonctionnaires régis par le Statut Général des Fonctionnaires.

Pour y arriver, un gel des annales et autres primes et indemnités a été appliqué depuis 2016 au personnel de toutes les institutions du secteur public.

Après toutes ces étapes, la mise œuvre effective de la politique salariale équitable a été précédée par le déblocage administratif et l'avancement fictif de la carrière. Actuellement, la politique salariale équitable est opérationnelle au niveau des fonctionnaires gérés par le statut général des fonctionnaires.

En ce qui concerne les institutions à statuts spéciaux dont le gel des annales et autres primes et indemnités avait été prononcé, le décret n°100/193 du 01 Septembre 2023 portant modalités pratiques de levée du gel d'avancement et harmonisation du mode d'avancement dans les institutions publiques à statuts spéciaux a été mis en place.

En application de ce décret, le Ministère en charge des Finances a demandé à tous les Ministres de transmettre les données du calcul de l'impact du déblocage du gel de l'avancement administratif et avancement fictif de la carrière en vue de leur exploitation et autorisation de paiement.

Après exploitation de ces données, il a été constaté beaucoup d'irrégularités dans ce travail de calcul et l'impact budgétaire en est énorme.

La Commission mise en place a en effet constaté que certains en ont profité pour augmenter leurs salaires que ce soient pour les responsables des institutions ou même des cadres de ces institutions.

La Commission a constaté également des institutions qui se sont présentées pour le déblocage alors que leur personnel n'a jamais été bloqué depuis 2015, ce qui prouve une grande tricherie tendant à s'octroyer d'autres avantages.

A titre d'exemples :

A l'Université du Burundi, il apparaît que le personnel a continué à avancer administrativement et pécuniairement, l'ajout de 35% sur l'ancien salaire de base n'est pas justifié. Il apparaît également sur la liste de paie, des personnels partis en retraite avant 2023 alors que le déblocage concerne le personnel actif.

A l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM), à certains personnels, l'institution a donné une ancienneté non méritée ne respectant pas la date de début d'engagement. Un cadre qui est dans sa place en 2023 a fait un calcul qui fait remonter son salaire de base à 2015 alors qu'il n'était pas encore là.

A l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (ANAGESSA), tout le monde a avancé suivant un taux de 7%, au moment où les cotations connues sont de 7% pour la note « Elite », 6% pour la note « Très Bon » et 4% pour la note « Bon ». Cela laisse entendre que tout le personnel a été coté ELITE durant toute la période de gel des annales. Ceci montre que les notations attribuées l'ont été par simple complaisance.

Afin de corriger toutes ces irrégularités, la commission est en train de travailler avec toutes les institutions pour leur montrer le canevas à suivre et les corrections nécessaires à faire, afin de bien calculer l'impact budgétaire.

Au regard de ces imperfections, il serait difficile que la rémunération du personnel de ces institutions pour le mois d'octobre puisse tenir compte du nouveau format de calcul des salaires.

Le travail est en train d'être fait de façon détaillée, institution par institution, pour y apporter les corrections nécessaires suivant le canevas élaboré, afin de proposer des chiffres qui soient les plus réalistes possibles.

Il importe également de faire remarquer que l'organisation de ces institutions à statuts spéciaux montre une grande disparité dans le mode d'avancement selon les grades. Le déblocage selon les grades risquerait de conduire vers un fossé qui ne permettrait plus d'adopter une politique salariale équitable dans les institutions à statuts spéciaux.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres est **arrivé** aux observations et recommandations suivantes :

- La responsabilité du retard du déblocage est du ressort de ces institutions qui ont fourni de fausses données. Le déblocage sera fait après la correction de toutes les imperfections ;
- Le Gouvernement a adopté une politique salariale équitable. La formule de calcul du salaire doit être la même pour tout le monde à savoir : La part indiciaire- La part emploi- La part performance. Toutes les institutions à statuts spéciaux doivent s'y conformer;
- Les personnes qui se sont actroyées des avantages comme des annales, sur décisions des Conseils d'Administration alors que les différentes lois budgétaires les avaient gélées, doivent les rembourser, le cas échéant, car une décision du Conseil d'Administration ne peut pas déroger à une loi ;
- Les responsables des différentes institutions impliqués dans ces tricheries seront sanctionnés ;
- Compte tenu de l'harmonisation du mode d'avancement annuel instauré par le décret du 1^{er} septembre 2023 et au regard des différentes disparités constatées au niveau des grades, des indemnités de déplacement, de logement et d'autres avantages qui sont trop

exorbitants dans les différentes institutions, une réglementation harmonisée sur tous ces aspects va être très rapidement mise en place ;

- Il est nécessaire de revoir quel personnel de l'Etat doit être régi par un statut spécial ;
- La Ministre en charge de la Justice va préparer à l'intention du Conseil des Ministres une note sur l'état d'avancement de la révision du cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat et des établissements publics burundais.

5. Divers

- Le Ministre en charge des Finances a parlé du processus de la révision budgétaire envisagée à la fin du premier semestre budgétaire, en indiquant que c'est une occasion d'ajustement budgétaire compte tenu du niveau des recettes et des dépenses, suivant qu'elles ont augmenté ou diminué selon les prévisions. Il ne s'agit donc pas d'une occasion pour les ministères de demander des crédits pour les activités nouvelles qui n'avaient pas été prévues en début d'exercice budgétaire.
- Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil des Ministres qu'il se remarque actuellement une certaine campagne d'activisme qui risque de désorienter la population. Ce comportement se remarque toujours à la veille des élections. Il faut en être conscient et vigilant et y apporter des démentis par des actes positifs concrets. Il a invité les Ministres à combattre ces manœuvres de désorientation de la population et a invité la population à vaquer quotidiennement aux travaux de développement économique.
- Son Excellence le Président de la République a demandé au Ministre en charge Infrastructures d'élaborer le rapport sur toutes les parcelles octroyées non exploitées qui ont été récupérées, afin que le Conseil des Ministres se prononce sur leur gestion. Au cas où une parcelle aurait été récupérée pour être réattribuée à une autre personne, l'intéressé est appelé à dénoncer ce cas.

Fait à Bujumbura, le 19 octobre 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte -Parole

Prosper NTAHORWAMIYE